

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JANVIER 2026 A 18 H**

Date de la convocation : 9/01/2026
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence excusée : 1
votants : 7

Le jeudi 15 janvier 2026 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente
Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etaient absents excusés : POINSOT Armand, Gérald PAILLARD.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du PV du conseil municipal du 8 décembre 2025
- Délibération concernant la demande de dérogation auprès de M. le Préfet et de la CDPENAF relative à l'intégration partielle des parcelles AB 187 et C 589 dans le périmètre constructible de la carte communale
- Délibération pour le remboursement de 55,40 € à Mme Boivin Patricia pour l'entretien du logement communal
- Délibération concernant l'achat d'un poêle à granules pour le logement T2 rue de la Liberté.

Questions diverses.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2025.

I – Délibération concernant la demande de dérogation auprès de M. le Préfet et de la CDPENAF relative à l'intégration partielle des parcelles AB 187 et C 589 dans le périmètre constructible de la carte communale :

La Commission carte communale a accepté les conclusions du Commissaire enquêteur.

- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que la demande de dérogation soit adressée à M. le Préfet et à la CDPNAF.

II – Délibération concernant le remboursement de frais avancés par la locataire du logement T2 rue de la Liberté :

La locataire du logement T2, a dû remplacer le détecteur de fumée et la lampe led dans l'entrée de cet appartement, pour un montant de 55,40 €.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que cette somme soit remboursée à la locataire, ces frais incombant au propriétaire qui est la mairie.

III – Délibération pour le remplacement du poêle à granules du logement T2 rue de la Liberté :

Le poêle à granules actuel fonctionne très mal et ne peut être réparé. Un devis de 4 740,22 € a été présenté pour l'achat d'un nouveau poêle qui sera inscrit en dépense d'investissement.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

Informations et questions diverses :

Mme le Maire et Daniel Fleurisson vont recevoir deux candidats au poste de cantonnier.

La permanence de tenue des bureaux de vote des 15 et 22 mars prochains sera décidée au prochain conseil municipal, prévu le lundi 2 mars. Actuellement, 184 votants sont inscrits sur les listes électorales.

Des éclaircissements doivent être demandés à la Communauté de communes concernant l'avancement du projet « Sentier vert » qu'elle manage : quel tracé exact est retenu avec l'utilisation partielle de chemins longeant la voie, quid de la stabilité et de l'entretien des deux ponts surplombant la voie ferrée, du défrichage et de la chute éventuelle d'arbres poussant sur les talus... Un contact va être repris avec le chargé de projet.

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

La Commission Liste électorale se tiendra le 19 février à 18 h.

Des devis vont être demandés pour améliorer l'écoulement des eaux autour de la mairie et pour réparer une partie du toit de l'église endommagé l'an dernier suite à la tempête.

La séance est levée à 19 h.

